

Direction de
l'environnement et du
développement durable

Faits saillants 2009

Sensibilisation au développement durable : en hausse

Taux de récupération des matières recyclables : en hausse

Réhabilitation du site du CESM : en progression





La **Direction de l'environnement et du développement durable** a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments au niveau des grossistes, de la restauration et de la vente au détail. De plus, la Direction assume auprès des services municipaux, arrondissements, villes liées et autres instances, un rôle conseil en matière d'environnement et de développement durable. À ce titre, elle développe des politiques, des programmes et des plans d'action.

Ce document a été préparé à partir des bilans déposés pour l'année 2009 par les chefs de division de la Direction de l'environnement et du développement durable, sous la supervision de **Chantal I. Gagnon, directrice.**

Anne-Marie Bernier-Brière
Expertise technique

Sylvain Dansereau
Administration

Pierre Gravel
Gestion des matières résiduelles

Roger Lachance
Complexe environnemental de Saint-Michel

Annick Le Floch
Planification et suivi environnemental

Danielle Lussier
Équipe de coordination – Développement durable

Michel Raby
Contrôle des rejets industriels

Christine Vézina, D.M.V.
Inspection des aliments



Message de la directrice

Travailler en équipe

J'ai le plaisir de présenter ici, par ces *Faits saillants*, le bilan des multiples actions de sensibilisation et formation, de planification, de soutien et de contrôle réalisées en 2009 par la Direction de l'environnement et du développement durable afin de concrétiser une vision aussi inspirante qu'essentielle : faire de Montréal une « métropole durable ». Grâce au travail soutenu des employés des huit unités de la Direction ainsi qu'à la participation d'autres services municipaux, de partenaires toujours plus nombreux et des Montréalais eux-mêmes, l'année a vu d'indéniables progrès en ce sens. Quelques exemples.



Les actions prévues au premier *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* ont été complétées et un deuxième *Plan* a été défini, cette fois pour la période 2010-2015. Les réseaux d'échanges ont continué de se développer. Les citoyens ont été encouragés à récupérer l'eau de pluie. Une campagne sur la réduction à la source a incité 15 % des Montréalais à consommer autrement pendant les Fêtes.

Les programmes qui visent la qualité de l'air, des eaux et des sols se sont traduits par plusieurs améliorations du milieu physique et par l'identification de mesures correctives à apporter dans l'avenir. Un règlement visant à limiter les émissions de particules fines causées par le chauffage au bois est entré en vigueur.

Le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération – une étape décisive sur le plan environnemental. La collecte sélective des matières recyclables a encore progressé. La mise en œuvre d'une entente contractuelle sur dix ans à propos du tri de ces matières et de l'élimination des matières non recyclables s'est traduite par des économies majeures pour la collectivité montréalaise – 5 M\$ rien qu'en 2009.

Citons encore, entre autres, l'aménagement amorcé de deux nouveaux écocentres, la cessation des activités d'enfouissement au Complexe environnemental de Saint-Michel et la suite de la réhabilitation de ce site en un vaste parc urbain, le travail incessant mené au chapitre de l'inspection des aliments et des analyses techniques, la refonte en cours du site Internet de la Direction...

Un tel bilan doit nous inciter à aller plus loin encore. Toute notre équipe a d'ailleurs continué de questionner ses propres gestes quotidiens, de façon à faire elle-même davantage œuvre de développement durable. Je vous invite à contribuer, vous aussi, à bâtir ce Montréal nouveau. Une excellente lecture!

Chantal I. Gagnon, MBA

Directrice

Direction de l'environnement et du développement durable







Table des matières

La Direction de l'environnement et du développement durable

Le Système de gestion environnementale : une implantation consolidée	4
L'organigramme 2009	5

Promouvoir le développement durable

Le <i>Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise</i>	6
Partager et transmettre l'expertise	6
Sensibiliser et informer la population	7

Améliorer la qualité de l'air

Le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)	10
Limiter la pollution due au chauffage au bois	10
Contrôler les rejets industriels	11
Planifier de concert	11

Améliorer la qualité des eaux

Le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)	12
Les eaux usées	13
Nourrir la réflexion	14

S'adapter aux changements climatiques

Réduire les gaz à effet de serre (GES)	16
Des programmes d'importance	16
Pour un meilleur drainage urbain	17

Améliorer la qualité des sols

Réduire la contamination	18
--------------------------------	----

Contrer l'emploi des pesticides et les espèces envahissantes

Le règlement sur l'utilisation des pesticides	19
La lutte intégrée contre les espèces envahissantes	19

Améliorer la gestion des matières résiduelles

Un événement marquant : l'adoption du nouveau plan de gestion des matières résiduelles	20
La récupération	20
Les écocentres et le réemploi	21
La valorisation des matières organiques	22
L'élimination	22
Un point tournant pour le Complexe environnemental de Saint-Michel	23

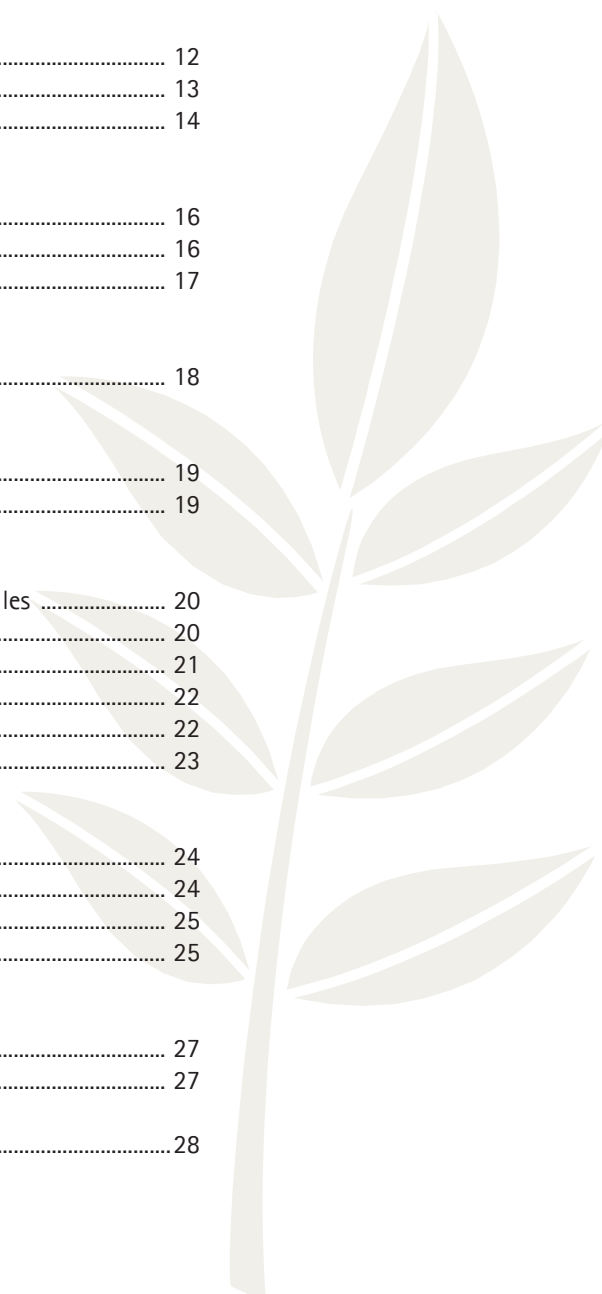
Assurer l'inspection des aliments

La suite de l'harmonisation avec le MAPAQ	24
Les activités d'inspection réalisées	24
Vers une gestion informatisée	25
Maintenir l'expertise	25

L'administration

Des ressources humaines en évolution	27
Pour une gestion rigoureuse des ressources financières	27

Pour en savoir plus	28
----------------------------------	----





La Direction de l'environnement et du développement durable

Désireuse de montrer l'exemple en matière de développement durable, la Direction avait mis en place en 2008 un système de gestion permettant d'intégrer en continu les préoccupations environnementales à ses activités : gestion des déchets, consommation énergétique, achats, transports... En 2009, elle a élargi et intensifié ses engagements à cet égard.

La Direction compte huit unités, qui travaillent en étroite concertation. L'organigramme ci-joint en présente les mandats, personnels et budgets respectifs pour l'année 2009.

LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE : UNE IMPLANTATION CONSOLIDÉE

La Direction a ajouté à ses pratiques responsables la gestion des matières putrescibles, la récupération des huiles et l'adhésion à Allégo, un projet de l'Agence métropolitaine de transport visant à promouvoir des choix alternatifs à l'automobile en solo. Elle a aussi investi de nouveaux efforts au regard, notamment, de la gestion de la flotte automobile, de la conformité réglementaire, de la gestion de l'énergie et de l'eau, et de l'approvisionnement – efforts qui se traduiront d'ici 2011 par plus de 40 projets. Ce nouveau plan d'action, en plus d'améliorer la performance environnementale de la Direction, met en application les principes exprimés dans diverses politiques de la Ville : politique verte du matériel roulant, politique d'approvisionnement durable, plan corporatif pour préserver le climat, etc.

Voici quelques-uns des objectifs visés par cette nouvelle phase du Système de gestion environnementale :

- D'ici 2011, réduire de 6 % (par rapport à 2006) la production des gaz à effet de serre (GES) attribuable au transport des employés et réduire de 15 % (par rapport à 2008) la consommation de papier à imprimante et à photocopieur.
- Diriger 100 % des matières résiduelles et dangereuses vers la mise en valeur.
- Remplir toutes les exigences des normes environnementales au niveau des opérations de la Direction.
- Dresser un portrait de l'utilisation de l'eau au sein de la Direction et identifier les façons d'en réduire la consommation.

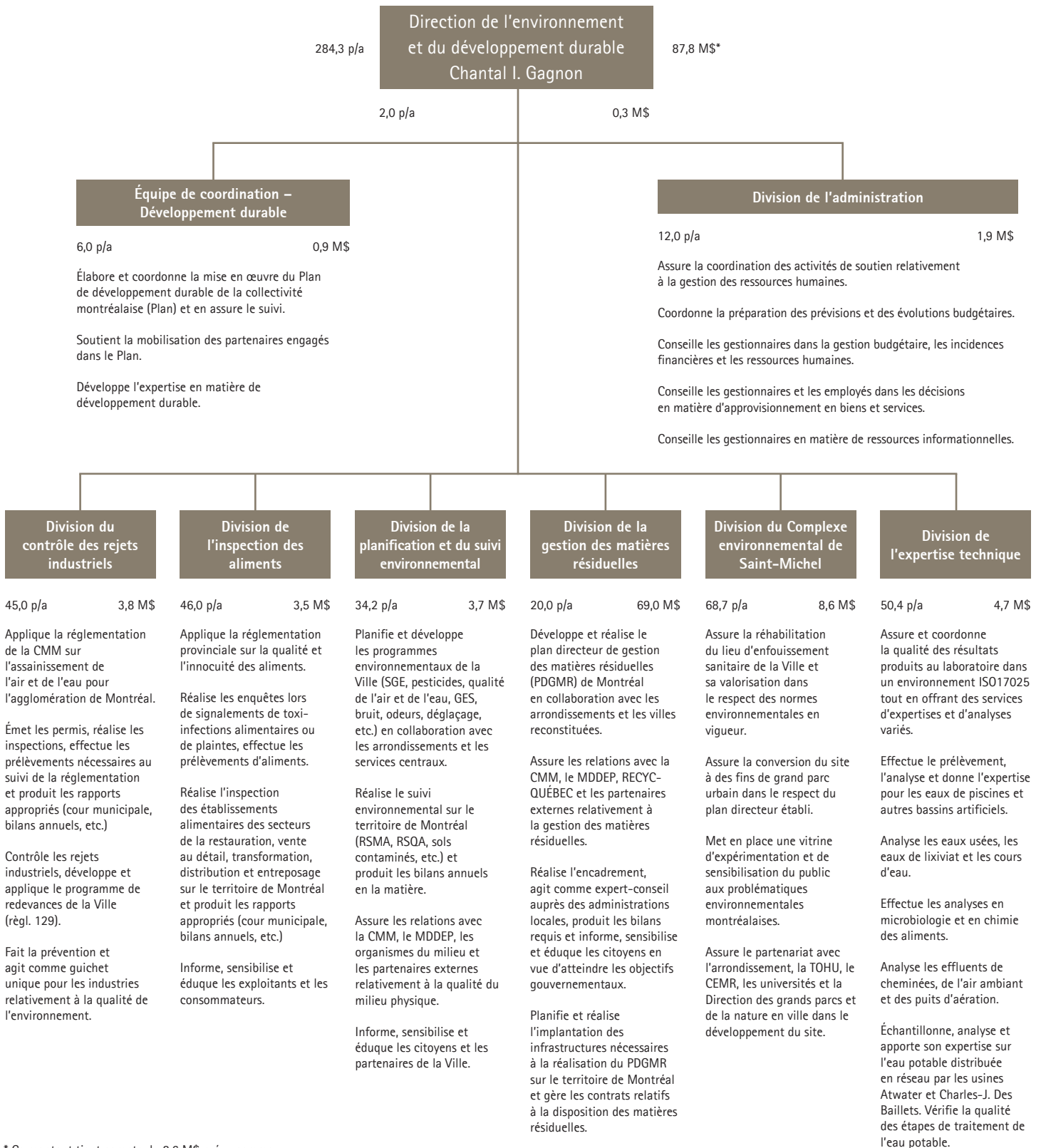
- Adhérer au plan d'économie d'énergie que la Direction des immeubles entend mettre en œuvre afin de réaliser, d'ici 2013, des économies annuelles de 2,2 M\$ par rapport à 2007.
- Implanter un programme d'achat vert au sein de la Direction et offrir à cette fin au personnel une formation préparée par la Direction de l'approvisionnement.
- Assurer un suivi continu des actions prévues et intégrer des critères de rendement environnemental à l'évaluation des gestionnaires.

Les employés de la Direction se sont massivement engagés par écrit à faire du SGE une réalité.

Une conférence inspirante leur a d'ailleurs été offerte à ce sujet par la directrice du Zoo de Granby : celle-ci a expliqué comment l'institution avait décidé avec détermination de « passer au vert » et ainsi réussi, entre autres, à diminuer radicalement la consommation d'eau. Une démonstration éloquent de ce qu'il est possible de changer les choses – qui a d'ailleurs convaincu d'autres intervenants de la région de faire de même.



L'organigramme 2009



* Ce montant tient compte du 8,6 M\$ prévu comme réserve post-fermeture du CESM aux fins de financer en 2009 les activités de la division concernée.



Promouvoir le développement durable

Préparation d'un nouveau plan stratégique, accroissement du nombre de partenaires, partage d'expertise avec d'autres services et les intervenants du milieu, sensibilisation des Montréalais de tous âges à la réduction à la source ou à la récupération de l'eau de pluie... La Direction a œuvré tous azimuts à la promotion du développement durable et en éducation relative à l'environnement.

Le Plan de développement durable rallie maintenant 178 entreprises et institutions montréalaises.

LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE

BILAN ET PLANIFICATION. La Direction a produit le **bilan 2008** du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, 2007-2009*, et consacré d'importants efforts à **définir un deuxième plan, visant la période 2010-2015**. Les partenaires ont été consultés afin d'identifier les axes d'intervention et les actions à privilégier, et des experts ont été rencontrés de façon à chiffrer les objectifs à proposer quant aux GES, à l'eau potable, etc. La réflexion sur le *Plan* a aussi été nourrie par l'évaluation du *Premier plan stratégique* et du programme Quartiers 21, et par l'identification des instruments économiques disponibles, y compris les outils fiscaux offerts aux municipalités du Québec pour favoriser leur transition vers le développement durable.

LE NOMBRE DE PARTENAIRES DU PLAN STRATÉGIQUE CONTINUE D'AUGMENTER : 178 entreprises et institutions montréalaises y sont maintenant associées – une hausse de 7 % par rapport à 2008. La Société du parc Jean-Drapeau, Tennis Canada et l'École de technologie supérieure comptent parmi les nouveaux adhérents.


DES ÉCHANGES MULTIPLES. Deux rencontres thématiques ont permis aux partenaires du **Réseau d'échanges** animé par la Direction, par la Conférence régionale des élus de Montréal et par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, de discuter du *Premier plan stratégique*. La fréquence du **bulletin électronique DOMINO** s'est encore accrue en passant de 11 à 12. Enfin, la **3^e édition du Gala en environnement** et



développement durable a connu un vif succès avec une participation record de près de 600 personnes.

PARTAGER ET TRANSMETTRE L'EXPERTISE

UNE COLLABORATION ACCRUE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE. La Direction a été sollicitée pour participer aux **analyses municipales des projets urbains** du secteur Bellechasse, du complexe Turcot et de Griffintown, pour accompagner des services municipaux dans leur démarche de gestion environnementale et pour prendre part aux travaux du **comité Bâtivert** chargé d'élaborer la *Politique de développement durable des bâtiments de la Ville de Montréal* – laquelle s'appliquera peu à peu à tous les édifices municipaux. Notons aussi que la Division de l'expertise technique a assisté à des réunions portant sur la sécurisation des prises d'eau des usines Atwater et Charles-J. Des Baillets, collaboré à des études traitant du plomb avec



la charte industrielle CRSNG en eau potable de l'École polytechnique de Montréal et offert à une cinquantaine d'employés des arrondissements une formation sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels.

POUR UN SOUTIEN AUX MESURES D'URGENCE.

Quatre unités de la Direction (Contrôle des rejets industriels, Planification et suivi environnemental, Gestion des matières résiduelles et Administration) ont participé à un vaste exercice concerté de planification en sécurité civile dans l'éventualité d'un événement appelant le déploiement de mesures d'urgence de protection de l'environnement (air, eau, sol). Selon le plan ainsi défini pour les infrastructures essentielles de l'agglomération montréalaise – et également applicable aux administrations locales –, la Direction, sous la responsabilité de Chantal I. Gagnon, verra à fournir dans les meilleurs délais les services de prélèvement, de soutien technique et d'intervention nécessaires à l'évaluation des impacts environnementaux de l'événement et au maintien de la qualité du milieu physique.

DES LIEUX DE RÉFLEXION SUR LES PRATIQUES.

À l'occasion du 5^e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement (ERE) tenu à Montréal en mai, la Direction a contribué, avec deux autres unités administratives de la Ville (Direction des Grands parcs et de la nature en ville et Muséums Nature de Montréal), à l'organisation et au financement de *ERE et défis urbains*, l'une des douze niches thématiques de l'événement. Près de 350 des 2 000 participants au congrès ont assisté aux présentations ou participé aux ateliers ainsi offerts, et les orientations qui se sont dégagées de l'événement ont été fortement nourries par des documents préparés par les professionnels de la Direction en collaboration avec les collègues des autres services. Par ailleurs, une autre occasion significative de réflexion s'est présentée à l'automne, alors que la Direction a participé à un **Atelier de leadership en ERE**, le premier à se

tenir au Québec, à l'instigation de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement et de la Biosphère d'Environnement-Canada.

LA FORMATION ET LE RAYONNEMENT EN ERE.

Une formation sur l'adaptation aux changements climatiques, traitant de façon particulière des îlots de chaleur et de la gestion des eaux de pluie, a été organisée à l'intention des personnes-ressources des Éco-quartiers. De plus, de jeunes stagiaires français venus découvrir comment le concept de développement durable se concrétise à Montréal se sont vu offrir deux conférences à ce sujet.

SENSIBILISER ET INFORMER LA POPULATION

LES ÉCO-QUARTIERS, des organismes présents dans 11 des 19 arrondissements de Montréal, ont continué à fournir aux citoyens soutien et expertise en matière de gestion des matières résiduelles. Le **Régroupement des Éco-quartiers**, pour sa part, a représenté la Direction lors du Rendez-vous horticole et des journées d'information sur la collecte des résidus verts tenues dans les marchés publics de Montréal.



PROMOUVOIR LA RÉDUCTION À LA SOURCE.

Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, la Direction a été l'un des partenaires majeurs de l'**Expo 3R** présentée au Centre des sciences de Montréal, un emplacement de choix pour une activité familiale à saveur environnementale. De plus, pendant les Fêtes, une **importante campagne**, menée dans les journaux, sur les autobus, sur le site Internet de la Ville et sur les colonnes de rue, a invité les citoyens à **offrir la culture en cadeau** – une façon attrayante de les sensibiliser à une consommation responsable. D'après un sondage, 40 % des Montréalais ont été conscients de la campagne, 75 % d'entre eux ont compris que ce type de cadeau ne produit pas de déchets, 83 % ont saisi qu'ils devaient réduire leurs matières résiduelles, et 86 % ont dit estimer la campagne nécessaire. Enfin, pas moins de 15 % des répondants ont modifié leurs choix de présents en conséquence.

TROIS PROJETS D'ERE SUR LE TERRAIN ont été parrainés par la Direction afin de susciter la mobilisation citoyenne.

- Pendant tout l'été, et cela pour une cinquième année d'affilée, la **Patrouille verte** a animé l'espace public dans 14 arrondissements et 7 villes reconstituées : une cinquantaine de jeunes patrouilleurs ont sillonné les rues et les parcs afin d'inciter les Montréalais à gérer les matières résiduelles de façon responsable



et à récupérer l'eau de pluie. Les patrouilleurs ont également dressé des kiosques dans leurs arrondissements respectifs lors de deux journées thématiques. Le 9 juillet, ils ont distribué 2 828 copies du *Petit guide pratique du compostage domestique* et 670 guides sur le lombricompostage à 5 898 personnes, et le 1^{er} août, ils ont sensibilisé 3 002 citoyens à la récupération des eaux de pluie. Citons aussi la distribution de plus de 4 500 dépliants « Récupérer l'eau de pluie » et la vente d'une soixantaine de barils de pluie.

- Toujours grâce aux actions de formation et de suivi de la Direction, des équipes sont intervenues tout l'été et l'automne dans les secteurs montréalais où la **récupération de l'eau de pluie** est possible, afin de sensibiliser les propriétaires à l'importance de cette ressource tombée du ciel – et de les encourager à installer des déflecteurs ou des barils de pluie au pied des gouttières pour pouvoir l'utiliser.



- Enfin, l'expérience pilote des **Camps de jour Zéro déchet** s'est poursuivie avec succès pour un deuxième été. Une douzaine de camps parmi les 24 participants de 2008 ayant fait de cette nouvelle étape un succès, le maintien du programme a été résolu. Déjà, 25 camps ont soumis leur candidature pour 2010.



DES PORTES OUVERTES TRÈS POPULAIRES AU CESM. Les activités de sensibilisation menées conjointement par la Direction et la Tohu sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ont de nouveau connu un vif succès auprès des familles montréalaises. Pas moins de 10 289 personnes ont été accueillies pour la visite guidée du site. Des conférences sur la réhabilitation en cours du terrain et sur les changements climatiques ont été offertes. Au cours de la semaine de relâche et de l'été, un éventail d'activités amusantes – glissade sur tube, démonstrations de cerfs-volants acrobatiques, etc. – ont permis aux parents et aux enfants de prendre conscience de la transformation progressive du site en parc et d'en profiter déjà.

DE NOUVELLES RESSOURCES EN LIGNE.

Le **Répertoire des adresses du réemploi** a été mis à jour afin que les citoyens puissent, en un simple clic, savoir où s'adresser pour se procurer un objet ou s'en départir. Soulignons aussi la suite de la refonte du site Internet de la Direction. La mise en ligne de cette nouvelle version est prévue en 2010.



Améliorer la qualité de l'air

Chaque fois qu'il respire, le citoyen montréalais est exposé aux éléments qui polluent l'air urbain. La Direction, en 2009, a continué de surveiller étroitement la qualité de l'air ambiant et de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur à cet égard, notamment en ce qui concerne les particules fines émises par le chauffage au bois résidentiel – une source majeure de pollution atmosphérique – et les composés organiques volatils.

LE RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR (RSQA)

En 2009, les particules fines ont été responsables de 67 des 68 jours pendant lesquels l'air de Montréal a été de mauvaise qualité – les résultats du 68^e étant dus, pour leur part, au dioxyde de soufre. Par ailleurs, 32 jours de smog ont été enregistrés dans la région montréalaise. Notons qu'il s'agit là de données très semblables à celles observées en 2008.

L'INFORMATION EN DIRECT. En tout temps, la population et les médias ont pu vérifier l'état de la qualité de l'air sur le territoire montréalais : le site www.rsqa.qc.ca en diffuse l'indice d'heure en heure.

ENCORE MOINS DE BENZÈNE DANS L'EST DE L'ÎLE.

La concentration moyenne de benzène dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a atteint $1,80 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Il s'agit d'une diminution d'environ 14 % de ce polluant par rapport à 2008, et du plus bas niveau moyen



jamais enregistré à cet endroit depuis le début des mesures en 1989.

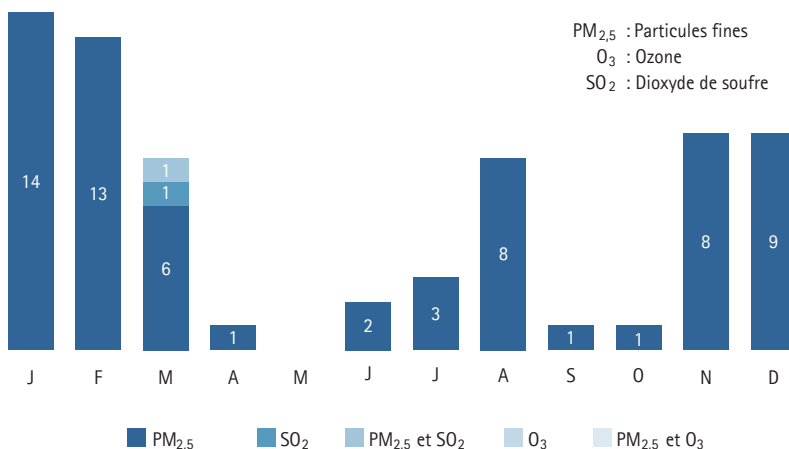
À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Plus de 7 800 résultats d'analyses transmis au RSQA.

LIMITER LA POLLUTION DUE AU CHAUFFAGE AU BOIS

Comme le confirment une fois de plus les données recueillies par le RSQA, les particules fines émises par les appareils de chauffage au bois comptent parmi les principaux polluants qui affectent l'air de Montréal. L'année 2009 a vu l'adoption et l'entrée en vigueur – le 29 avril – d'un règlement qui interdit d'installer un appareil à combustible solide à l'intérieur d'un bâtiment, sauf s'il s'agit d'un appareil à granules portant une certification EPA ou d'un appareil utilisé pour la cuisson d'aliments à des fins commerciales. Une campagne radiophonique automnale a fait connaître cette nouvelle réglementation.

Journées de mauvaise qualité de l'air à Montréal en 2009



CONTRÔLER LES REJETS INDUSTRIELS

DES INTERVENTIONS EFFICACES. Chargée d'appliquer la réglementation 2007-42 édictée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement aux rejets de **composés organiques volatils (COV)**, la Direction a ciblé **40 imprimeries ayant recours à la flexographie et à la rotogravure** – des procédés d'impression qui émettent des COV dans l'atmosphère – afin de vérifier leur conformité aux normes. Seize entreprises ont été reconnues non conformes et avisées qu'elles devraient déposer un plan d'action correcteur. Par ailleurs, de nombreuses plaintes pour nuisances (fumées et odeurs) ayant été enregistrées relativement à quatre restaurants qui effectuent la **cuisson d'aliments dans un four à bois ou au charbon de bois**, plusieurs interventions ont été menées auprès de ces établissements.

DES ANALYSES IMMÉDIATES. En décembre, un camion a été acquis et équipé d'analyseurs de gaz en continu – en plus d'être muni des habituels appareils de mesure. Il sera ainsi possible, dorénavant, d'évaluer plus facilement sur le terrain la nature et les concentrations des composés organiques gazeux qu'émet une industrie, et d'apprécier rapidement l'efficacité de ses systèmes de traitement.

PLANIFIER DE CONCERT

La Direction a participé à la préparation du mémoire de la Ville sur le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. Elle a également pris part aux travaux du comité de gestion de l'air du Conseil canadien des ministres de l'Environnement portant sur la stratégie de réduction des pluies acides et sur la révision des standards canadiens pour le mercure, le benzène, les dioxines et les furannes.

À LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

LES PLAINTES, POURSUITES ET AMENDES

- 1 046 plaintes rapportées par les citoyens, comparativement à 983 en 2008.
- Délai moyen de vérification de ces plaintes : 3,8 heures.
- Quelque 483 avis signifiés et 41 poursuites déposées.
- 10 contrevenants condamnés pour des amendes totalisant 98 700 \$.

L'ÉMISSION DE PERMIS

- 98 permis émis pour des projets d'épuration (investissements totaux de 7,7 M\$).
- 389 permis temporaires délivrés pour des chantiers de construction ou de rénovation.

LES PRÉLÈVEMENTS ET ÉCHANTILLONNAGES

- Prélèvements des rejets atmosphériques dans les industries : 109 caractérisations pour s'assurer du respect des normes du règlement 2001-10 de la CMM; 70 jours consacrés à la surveillance de caractérisations.
- 38 échantillons de produits pétroliers prélevés dans des établissements de l'île. Aucun dépassement observé des normes en teneur en soufre fixées par le règlement 2001-10.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- 870 analyses liées aux émissions industrielles dans l'air.

Un ajustement à la réglementation vise à limiter l'émission des composés organiques volatils (COV) – la principale source industrielle non contrôlée sur le territoire montréalais.



Améliorer la qualité des eaux

La saison estivale 2009 a été particulièrement sèche, avec des précipitations inférieures à la moyenne des treize dernières années et, ponctuellement, des niveaux d'eau anormalement élevés. Une situation préoccupante mais, toutefois, globalement favorable au regard de la qualité des eaux de l'île de Montréal, ainsi qu'en témoignent les résultats de la surveillance menée en continu par le Réseau de suivi du milieu aquatique.

LE RÉSEAU DE SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE (RSMA)

Chaque semaine, pendant la période estivale, 116 points ont été échantillonnés afin de vérifier la **qualité bactériologique de l'eau en rive (QUALO)**. De ce nombre, 102 points (87,9 %) ont reçu la mention QUALO, qui autorise la pratique des usages de contact avec l'eau. C'est le plus fort taux observé depuis les débuts de ce programme en 1999.

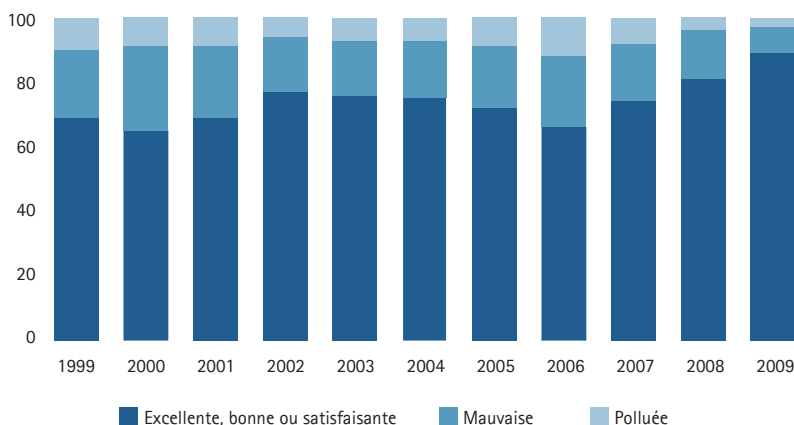
La qualité des **ruisseaux et cours d'eau intérieurs (RUISSO)** s'est elle aussi améliorée, comme le démontrent les analyses de 26 paramètres physico-chimiques effectuées sur les échantillons prélevés à plus de 58 points répartis dans 25 plans d'eau. La proportion des points d'échantillonnage reconnus excellents, bons ou satisfaisants est passée de 38 % en 2008 à 52 % en 2009.



Enfin, la recherche des raccordements inversés qui sont à l'origine de la contamination observée dans une trentaine d'émissaires pluviaux autour de l'île s'est poursuivie dans le cadre du programme **PLUVIO (eaux des réseaux d'égout pluvial)**. La présence de mauvais raccordements a ainsi été décelée dans 168 secteurs – où se trouvent plus de 3 300 immeubles. Un dépistage plus poussé permettra d'identifier précisément les endroits où il faut apporter des correctifs. Notons aussi qu'une soixantaine des quelque 170 collecteurs pluviaux qui alimentent les ruisseaux montrent des signes de contamination bactérienne.

L'INFORMATION EN DIRECT. Très prisées de la population, des **cartes de la qualité des cours d'eau** sur et autour de l'île ont été mises à jour chaque semaine sur le site Internet www.rsma.qc.ca.

Évolution de la qualité de l'eau en rive depuis 1999



LES EAUX USÉES

La Division du contrôle des rejets industriels, avec l'aide de deux autres unités de la Direction, a planifié l'entrée en application, sur trois ans, de la **nouvelle réglementation sur les rejets d'eaux usées** qui prendra effet progressivement d'ici le 1^{er} janvier 2012 (règlement 2008-47 de la CMM et règlement RCG 08-041 de la Ville de Montréal). Les employés concernés ont été formés à cette fin, et les entreprises qui doivent effectuer une caractérisation de leurs effluents pour le 30 avril 2010, comme l'exige le règlement, ont été identifiées.

La Division est aussi intervenue à plusieurs reprises lors de déversements majeurs sur le territoire de l'agglomération. Chaque fois, des prélèvements ont été effectués afin d'identifier la provenance du déversement en question et un programme de surveillance a été mis en place pour en prévenir la répétition.



LE LIXIVIAT DU CESM. Plus de 544 269 m³ d'eaux de lixiviation (ces eaux qui se dégagent des matières résiduelles) ont été traitées et rejetées au réseau d'égout dans le respect de la réglementation applicable. Le procédé de traitement par injection d'air a fait passer la concentration moyenne en composés sulfurés de 28,6 mg/L au fond de la carrière à 0,32 mg/L seulement lors du rejet à l'égout (norme : 5 mg/L).

À LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

UN NOMBRE PLUS ÉLEVÉ DE PLAINTES

- 149 plaintes de citoyens comparativement à 115 en 2008.
- Délai moyen de vérification : 3,1 heures.
- Plus de 176 avis signifiés, 5 poursuites déposées, et 9 chefs d'accusation portés devant la cour municipale, pour des amendes totalisant 78 500 \$.

LES PERMIS

- Sept permis de déversement consentis à des entreprises pour le rejet de leurs effluents aux égouts municipaux.
- 119 projets approuvés, pour des investissements totaux de 1,4 M\$.

LES PRÉLÈVEMENTS

- Près de 480 visites dans environ 275 établissements et plus de 600 échantillons prélevés afin de vérifier le respect des normes de rejets imposées par le règlement 2001-9 de la CMM.
- Équivalent de 76 jours de travail sur le terrain pour effectuer du dépistage en réseau, avec prise de 373 échantillons et identification et réduction à la source des déversements de métaux de sources industrielles dépassant les normes prescrites par le règlement 2001-9.
- Revenus générés par l'application du règlement 129 sur la tarification relative à l'assainissement des eaux usées industrielles : 4,4 M\$.
- Frais de service perçus pour les caractérisations des eaux usées rejetées : environ 240 000 \$.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Environ 840 résultats d'analyses liés au suivi environnemental des sites d'enfouissement de Demix et du CESM.

Une nouvelle réglementation sur les rejets d'eaux usées prendra effet progressivement d'ici le 1^{er} janvier 2012.

NOURRIR LA RÉFLEXION

La Direction a évalué, pour la Ville de Montréal, divers projets des instances supérieures traitant des eaux :

- Relativement à un projet d'avis de réglementation d'Environnement Canada sur la prévention de la pollution relative aux rejets de mercure provenant de résidus d'amalgames dentaires, la Direction a suggéré que les territoires déjà soumis à une réglementation d'une sévérité équivalente à celle de la Ville de Montréal soient exemptés de présenter les déclarations confirmant l'élaboration et l'exécution d'un plan de prévention puisqu'ils remplissent déjà les exigences proposées dans ce projet.
- La Direction a participé à des échanges au niveau provincial sur la stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées municipales, sujet à propos duquel elle avait transmis des commentaires aux instances concernées en 2008.
- Une opinion du contentieux de la Ville a été obtenue quant à la juridiction croisée avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relativement à l'approbation de projets de réseaux d'égout sur l'île de Montréal et à l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Dans le cadre de l'étude du projet de loi 45 du Québec accordant des pouvoirs de tarification accrus à la Ville de Montréal, des commentaires ont été déposés à propos de la possibilité de tarifier certaines des interventions de la Direction.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

LES ANALYSES EFFECTUÉES POUR LE RÉSEAU DE SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE

- Près de 25 000 résultats produits dans le cadre des programmes QUALO, RUISSO et PLUVIO.

LES ANALYSES LIÉES AUX EAUX USÉES

- Près de 17 000 résultats d'analyses se rapportant à la Station d'épuration des eaux usées.
- Acquisition d'un analyseur spécifique pour le mercure, permettant d'en mesurer le niveau avec une limite de détection de 0,005 mg/l, une sensibilité de 20 fois supérieure à celle obtenue avec l'ancienne méthode – ce qui répond à un besoin important de la Station d'épuration.
- Plus de 25 000 résultats produits dans le cadre de l'application du règlement 2001-9 de la CMM sur le contrôle des déversements d'eaux usées.
- Plus de 5 000 résultats obtenus dans le cadre de l'application du règlement 129 sur la tarification relative à l'assainissement des eaux usées industrielles.



À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

LES ANALYSES LIÉES À L'EAU POTABLE

- Près de 34 000 analyses en chimie (inorganique et organique) et 30 000 analyses en microbiologie effectuées pour contrôler la qualité de l'eau aux usines de traitement Atwater et Charles-J. Des Bailleurs ainsi que de l'eau potable distribuée en réseau (100 sites de prélèvement chaque semaine).
- Campagne d'échantillonnage pour le suivi du plomb : pour 50 maisons visitées de juillet à septembre, protocole d'échantillonnage permettant de quantifier la teneur en plomb à divers moments d'écoulement de l'eau; vérification d'un nouvel appareil de détection du plomb dans l'eau (pour le repérage des entrées de service en plomb); environ 1 100 analyses de plomb au total.
- Suivi de la qualité de l'eau potable sortant des réservoirs, y compris de ceux en cours de rénovation; 575 visites d'échantillonnage effectuées (confirmation du respect des normes).
- Pour une troisième année consécutive, suivi préventif des cyanobactéries (algues bleu-vert) et de leurs principales cyanotoxines aux prises d'eau brute des sept usines de production d'eau potable de l'île de Montréal.
- Analyses effectuées à l'usine de traitement Charles-J. Des Bailleurs pour valider le bon fonctionnement des filtres après le remplacement de certaines composantes mécaniques (dont les vannes).
- Suivi de la transmittance de l'eau aux usines de traitement Des Bailleurs et Atwater afin de valider le dimensionnement des stérilisateur UV qui seront ajoutés aux opérations de traitement (juste avant la chloration de l'eau).
- Suivi de la qualité de l'eau potable au Cap-Saint-Jacques et au Jardin botanique de Montréal.

LES ANALYSES LIÉES AUX EAUX DE BAINNADE

- Plus de 1 200 visites dans 201 installations, pour 4 000 analyses en laboratoire; mesures prises sur place (pH, chlore libre, chlore total, chloramines, conductivité et température) conformément au règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels adopté en 2007 par le gouvernement du Québec.
- Analyse de 85 échantillons prélevés au Cap Saint-Jacques et à l'Île Bizard.





S'adapter aux changements climatiques

Au nombre des objectifs de la Direction en 2009 : préparer la mise à jour de l'inventaire corporatif des émissions de gaz à effet de serre et rechercher des stratégies aptes à pallier les problèmes de drainage qui surviennent en certains endroits de l'agglomération lors de chutes de pluie aussi subites que torrentielles.

RÉDUIRE LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

LE BIOGAZ CAPTÉ AU CESM : UNE RÉCUPÉRATION ACCRUE DU MÉTHANE. Les matières organiques contenues dans les résidus enfouis, en se décomposant, produisent un mélange gazeux qui renferme du méthane, un gaz qu'il importe de récupérer avant qu'il ne s'échappe dans l'atmosphère puisque son pouvoir de réchauffement global est de 21 fois supérieur à celui du CO₂. En 2009, 92 millions m³ de biogaz ont été soutirés de la masse de déchets du CESM – ce qui correspond à 472 000 tonnes éq-CO₂. Par ailleurs, les efforts de réfection du réseau de captage ont été poursuivis. Une concentration moyenne de 34,2 % de méthane a pu être obtenue.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Caractérisation exhaustive du biogaz, notamment par le dosage de 67 composés organiques volatils (COV).

TRAITER EFFICACEMENT LES DONNÉES RELATIVES AUX GES. Une étude préliminaire portant sur différentes options informatiques a été réalisée dans la perspective de la mise à jour de l'inventaire corporatif des émissions de GES. Par ailleurs, un modèle de traitement des données d'émissions de GES dans les anciens sites d'enfouissement de l'île a été étudié.

CIBLER DE CONCERT. La Direction a rédigé un mémoire sur la cible québécoise de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020.



DES PROGRAMMES D'IMPORTANCE

LE PLAN D'ACTION CORPORATIF « POUR PRÉSERVER LE CLIMAT ». Le Fonds Énergie de ce plan, qui appuie par des prêts sans intérêt les initiatives en efficacité énergétique des immeubles municipaux montréalais, dispose d'un capital de 3 M\$. Depuis sa création en 2008, 1 931 520 \$ (au total) ont été accordés à huit projets, avec une réduction conséquente des émissions de GES estimée à 789 tonnes éq-CO₂. Neuf autres projets sont en préparation, pour des demandes s'élevant à 5 334 000 \$.

DES ÉCHANGES ont eu lieu entre la Direction et les villes liées afin de préparer à l'échelle de l'île de Montréal une demande d'aide financière dans le cadre du **programme Climat municipalités du gouvernement du Québec**. La Direction a aussi poursuivi sa participation aux travaux de l'**Alliance for Resilient Cities**.



POUR UN MEILLEUR DRAINAGE URBAIN

DES STRATÉGIES À L'ÉTUDE. Grâce au financement du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale du ministère des Affaires municipales, une étude comparative de stratégies d'adaptation en matière de drainage urbain pour un secteur de Montréal a été réalisée en collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique et le consortium Ouranos.

RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIE. Un projet pilote financé par l'Institut national de santé publique du Québec et visant à récupérer les eaux de pluie en débranchant les gouttières des résidences et en installant des barils de récupération et des déflecteurs – d'où un allègement du volume acheminé aux réseaux de collecte des eaux pluviales – a été mis en œuvre à Notre-Dame-de-Grâce et à Cartierville, deux quartiers résidentiels, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI).



Améliorer la qualité des sols

Étude de projets visant à décontaminer des terrains, aide apportée à la préparation de demandes de subvention, accessibilité accrue aux données... De multiples gestes ont eu pour même objectif de favoriser la réhabilitation des sols contaminés de l'agglomération.

RÉDUIRE LA CONTAMINATION

UN RAPPORT DE VÉRIFICATION SUR LA GESTION DES SOLS CONTAMINÉS a été complété et un plan d'action a été mis en œuvre pour le suivi de ses quinze recommandations. Cinq d'entre elles ont été réalisées en 2009.

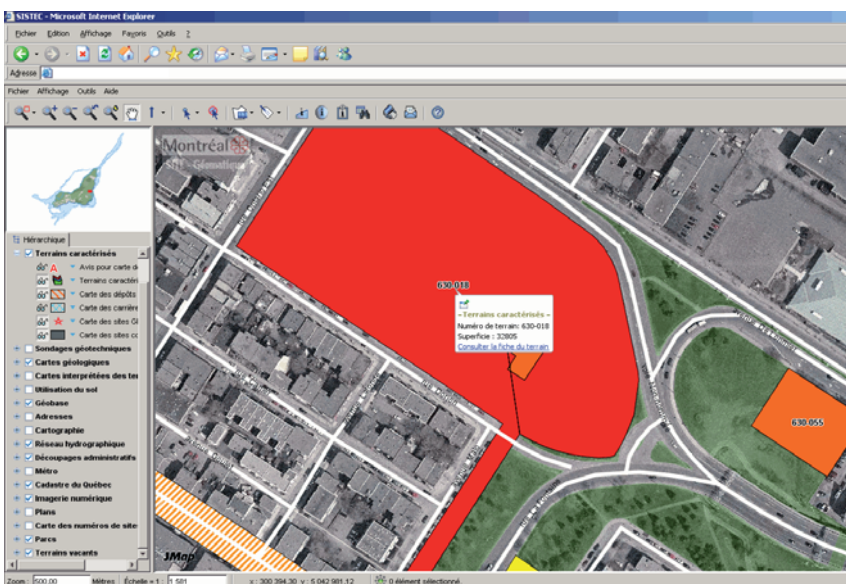
CLIMAT SOL. Ce programme du MDDEP, lancé en 2008 et doté d'une enveloppe de 25 M\$, vise à réhabiliter les terrains contaminés en assurant le maintien ou la création de surfaces végétales et la construction de bâtiments misant sur des technologies vertes. En 2009, 45 demandes ont été étudiées, pour un engagement de 5,4 M\$. Un total de 9,3 M\$ a ainsi été accordé à ce jour en subventions. Y figure la décontamination des sols du futur éco-centre LaSalle.

Au PEpsc. Le Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites (CEMRS), un organisme à but non lucratif, a déposé le rapport *Analyse, identification et recommandation de solutions pour le captage et le traitement des eaux souterraines et des phases flottantes d'hydrocarbures du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEpsc)* pour aider la Ville à identifier des solutions de réhabilitation.

FOURNIR L'EXPERTISE. L'Équipe des sols a reçu une soixantaine de nouvelles demandes de soutien de la part des arrondissements et des services centraux. Elle a également aidé ces instances dans la préparation de 33 demandes adressées au programme ClimatSol et commenté des ententes de développement comportant des clauses sur la gestion des sols contaminés (Bassins du Nouveau Havre, développement des Ateliers du CN).

DES DONNÉES PLUS FACILEMENT ACCESSIBLES.

Dans le cadre de son mandat de suivi environnemental en matière de contamination des sols sur le territoire de la Ville et de diffusion de l'information aux arrondissements et aux services centraux, la Direction, de concert avec celle des systèmes informatiques et la Division de la géomatique, a mis en ligne l'application **SISTEC** (Système d'Information sur les Sols et Terrains Caractérisés), une version Intranet de la banque de données sur les sols contaminés. Des informations sur plus de 1 800 terrains s'y trouvent consignées.



Contre l'emploi des pesticides et les espèces envahissantes

Il y a cinq ans déjà, la Ville de Montréal adoptait le règlement qui, sauf exceptions clairement définies, interdit l'utilisation des pesticides sur son territoire. La Direction, en collaboration avec les 19 arrondissements et d'autres instances, a continué d'en coordonner la mise en œuvre. Elle a aussi travaillé à développer des méthodes de contrôle des insectes indésirables qui soient à la fois efficaces et sans danger pour la santé humaine et l'environnement.

LE RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

SOUTENIR ET PROMOUVOIR. En 2009, un **plan de travail** a été développé aux fins de supporter les arrondissements qui ont la responsabilité d'appliquer le règlement sur l'utilisation des pesticides. Des **campagnes de sensibilisation** ont été mises sur pied afin de rejoindre non seulement les citoyens, mais aussi, les entreprises concernées : plus de 59 jardineries, pépinières et grandes surfaces ont été visitées afin de leur faire connaître le règlement et de les inciter à proposer à leurs clients des solutions alternatives aux pesticides. Des **programmes de formation** ont été offerts aux employés responsables de l'application du règlement et de la gestion des espaces verts. Enfin, une **vigie** a été mise en place afin de surveiller la mise en œuvre du règlement sur le territoire et des correctifs demandés dans 13 constats d'infraction transmis en 2008.

LE GUIDE D'APPLICATION REMIS À JOUR.

Les employés municipaux appelés à intervenir pour assurer l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides disposent maintenant d'un **guide entièrement révisé**. L'expérience acquise au fil des ans a été particulièrement mise à profit pour ce qui touche les infractions et les peines ainsi que les bilans annuels, qui sont maintenant réalisables à l'aide d'applications informatiques.

PARTAGER L'EXPERTISE. La **table des inspecteurs**, un lieu d'échange privilégié sur le dossier des pesticides pour les arrondissements et les villes reconstituées, a tenu cinq rencontres.

LA LUTTE INTÉGRÉE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

PARTICIPER À LA RECHERCHE DES SOLUTIONS.

Des vaporisations au savon, des pièges lumineux et des moustiquaires au maillage très fin ont été testés afin de réduire l'intrusion automnale du psylle du micocoulier dans les résidences. Un piège à phéromone et à parfum floral a été mis à l'essai pour capturer les femelles de scarabée japonais avant qu'elles ne pondent leurs œufs – les larves de cette espèce endommageant les pelouses. De plus, des expériences ont été planifiées en vue de mieux contrôler les populations de guêpes de sable.





Améliorer la gestion des matières résiduelles

Au chapitre de ce dossier majeur, l'année 2009 a vu, entre autres, l'adoption unanime du Plan directeur de gestion des matières résiduelles par le conseil d'agglomération et la fin de l'enfouissement au Complexe environnemental de Saint-Michel.

Le taux de récupération des matières résiduelles atteint maintenant 53 % – ce qui le rapproche de l'objectif de 60 % fixé par la Politique québécoise.

UN ÉVÉNEMENT MARQUANT : L'ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 2010-2014 (PDGMR)** a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération en août. Ce nouveau plan marque une étape déterminante au regard du développement durable sur l'île de Montréal puisque la dimension environnementale y est maintenant étroitement intégrée. Aussitôt, la préparation d'un cadre réglementaire a débuté afin d'assurer la cohérence des plans d'intervention respectifs que préparent les arrondissements.

DES DISCUSSIONS OUVERTES. Une première rencontre d'information et d'échange sur le PDGMR a été tenue le 24 novembre entre des représentants de la Direction, des arrondissements et des villes reconstituées. D'autres sont prévues, qui permettront de diffuser l'information pertinente, de présenter les résultats obtenus, d'évaluer les processus et d'assurer une collaboration continue et fructueuse entre les délégués locaux et ceux de la Ville centre.

LE PORTRAIT 2007-2008. Le portrait biennal de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Montréal a été dressé pour les années 2007 et 2008 à partir des données fournies par les arrondissements, les villes liées et les services centraux. Ce bilan présente l'évolution de la récupération et de l'élimination des matières résiduelles de 2004 à 2008 et il permet de comparer la performance municipale d'année en année en regard des objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Soulignons la **progression**




de la collecte sélective des matières recyclables : les quantités récupérées sont en hausse de 37,5 % depuis 2004.

LA RÉCUPÉRATION

LE CONTRAT DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES octroyé en 2008 par appel d'offres pour la période 2009-2018 est entré en vigueur dès janvier. La Ville bénéficiera ainsi, pendant ces dix années, d'un coût de tri de zéro dollar.

GÉRER UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT. Plusieurs mesures ont été prises afin de traverser au mieux la crise générée par la baisse considérable des prix de revente des matières recyclables. Une modification a été apportée au contrat de tri afin d'assurer la continuité des opérations du centre de tri. Les matières recyclables ont été entreposées de façon temporaire afin d'éviter leur enfouissement. Enfin, la Direction a pris une part active aux travaux de certains comités mis en place par RECYC-QUÉBEC pour trouver des solutions à de telles situations.



DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES. L'année 2009 a été l'occasion pour l'agglomération de prendre l'entière responsabilité du tri des matières recyclables – les arrondissements et les villes liées voyant à assurer, pour leur part, la collecte de ces matières et leur transport jusqu'au centre de tri.

LE RECYCLAGE FACILITÉ. Le 1^{er} janvier a vu le début de la **collecte pêle-mêle** des matières recyclables : désormais, les citoyens n'ont plus à séparer les fibres des contenants dans leurs bacs de récupération.

LE TEST DU TERRAIN. Près de 3 000 prototypes du **nouveau bac montréalais** pour la collecte des matières recyclables ont été distribués dans trois arrondissements et testés par les citoyens jusque pendant l'hiver 2009-2010. Considérant les commentaires globalement positifs et les suggestions d'améliorations recueillis ensuite par sondage, la Ville a confié à la Direction le soin de poursuivre le développement du bac au cours des prochains mois avec le designer Claude Maufette et le Laboratoire design et proximité de l'École de design (UQAM).

UNE COUCHE D'OZONE MIEUX PROTÉGÉE. La **récupération des gaz réfrigérants** (halocarbures) provenant des électroménagers mis au rebut par les citoyens a été plus importante que jamais : ces gaz ont été retirés de plus de 1600 appareils – ayant eux-mêmes été apportés, principalement, aux écocentres.

LES ÉCOCENTRES ET LE RÉEMPLOI

BIENTÔT DEUX NOUVEAUX ÉCOCENTRES. La construction de l'écocentre LaSalle, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2010, a débuté. Quant au futur écocentre de Saint-Laurent, un contrat a été octroyé pour le développement du concept, les plans et devis et la surveillance des travaux.

LE RÉEMPLOI. Une évaluation de « l'activité réemploi » menée dans les écocentres a conduit à deux mesures correctrices : ne plus accepter ni vendre les articles qui peuvent porter atteinte à la santé, à la sécurité ou à la salubrité, et évaluer la possibilité d'écouler ailleurs les articles se prêtant au réemploi. Un projet pilote sur deux saisons a ainsi été lancé dans deux écocentres : les articles apportés par les citoyens seront remis à des **entreprises à but non lucratif** œuvrant dans le domaine, qui verront à les trier et à les écouler dans leurs propres réseaux. Il n'y aura donc plus de vente dans ces écocentres – une façon de faire plus conforme à la mission de base de ce réseau : faire transiter les matières.

LA DISPOSITION DES BIENS INFORMATIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. Désireuse de gérer ses biens informatiques de façon responsable, la Ville a conclu une entente avec un organisme de récupération qui, tout en permettant à des jeunes de réinsérer le marché de l'emploi, favorise le réemploi des ordinateurs remis en condition en les donnant ou en les vendant à moindre coût aux écoles, à des organismes de formation à but non lucratif et à des Centres de la petite enfance. Les biens informatiques non réutilisables, pour leur part, sont recyclés de façon écologique.





LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Quelque
35 300 logements
s'ajouteront
sous peu aux
14 700 déjà
desservis par
la collecte
des résidus
alimentaires.

POUR UN COMPOSTAGE ACCRU DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES. Un contrat d'une durée de trois ans a été octroyé afin d'assurer le traitement par compostage de 5000 tonnes de résidus alimentaires par année, soit l'équivalent de la production des résidants de 50 000 logements. Le comité exécutif a en effet entériné des critères d'admissibilité en vue de prioriser l'implantation de projets additionnels de collecte des résidus alimentaires dans des secteurs qui présentent d'excellents taux de récupération des autres matières. Quelque 35 300 logements s'ajouteront ainsi aux 14 700 déjà desservis à Côte-Saint-Luc, Pointe-Claire et Westmount et dans une section de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – logements qui fournissent annuellement 1 470 tonnes de ces résidus.

LE COMPOSTAGE DES RÉSIDUS VERTS. Les feuilles mortes collectées en vrac et traitées au site de compostage du CESM ont produit 4 347 tonnes de compost alors que celles traitées par une entreprise ont généré 5 180 tonnes, pour un total de 9 527 tonnes.

1654 TONNES DE COMPOST OFFERTES AUX CITOYENS. La distribution de compost, en plus de se faire sur le site du CESM, a été effectuée au printemps dans 19 localités et, pour la première fois, également à l'automne dans 10 localités – à la grande satisfaction des citoyens. Autre première, la distribution automnale du CESM s'est déroulée sur



la plateforme même de compostage, ce qui a permis à chacun d'accéder au cœur des opérations.

BANNIR LES MATIÈRES ORGANIQUES DE L'ENFOUISSEMENT. Le 16 novembre, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a présenté un projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles, assorti d'un plan d'action pour la période 2010-2015. Le détournement de l'enfouissement des matières organiques et la réduction des émissions de GES figurant parmi les grandes priorités de ce plan – dans la foulée du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* –, un programme de soutien financier a été développé pour permettre la mise en place d'infrastructures de traitement de ces matières par biométhanisation (digestion anaérobie) ou par compostage. Pour sa part, le PDGMR 2010-2014 adopté par le conseil d'agglomération prévoit, lorsque de telles infrastructures seront devenues disponibles, la valorisation annuelle de plus de 200 000 tonnes de matières organiques.

L'ÉLIMINATION

LE PROJET PILOTE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES REJETS DES CENTRES DE TRI par traitement mécano-biologique a permis de définir les conditions optimales pour l'obtention d'un sous-produit valorisable énergétiquement. Ces résultats confirment la pertinence de l'approche retenue par la Ville dans le PDGMR : implanter un centre pilote de pré-traitement.

UN POINT TOURNANT POUR LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL (CESM)

L'ARRÊT DE L'ENFOUISSEMENT. Le 19 janvier 2009, tel que prévu, les activités d'enfouissement des déchets ont pris fin au CESM. Rappelons que ce site, exploité dès 1895 pour son calcaire et devenu la « carrière Miron », fut acquis par la Ville de Montréal en 1984 aux fins de recevoir l'ensemble des déchets recueillis sur l'île. En 1989, les premiers puits de captage du biogaz y étaient installés, ainsi que le Centre de récupération et de tri des matières recyclables. Puis, un plan directeur d'aménagement détermina la reconversion progressive du terrain en un parc urbain – le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris par la Ville.

POUR UN SUIVI ENVIRONNEMENTAL APPROPRIÉ. Tel que prévu, les agents techniques du CESM ont reçu la formation requise au bon suivi environnemental

du site – à savoir des échantillonnages adaptés aux risques environnementaux nécessairement associés à un ancien lieu d'enfouissement sanitaire : biogaz, lixiviat, etc. – et des démarches ont été entreprises afin d'étendre cette formation au groupe de contrôleurs. Par ailleurs, la fiabilité des neuf puits de surveillance automatisée a été améliorée.

LES ACTIVITÉS MAINTENUES. Outre les actions de suivi environnemental menées à l'endroit du site, le CESM a continué d'accueillir des matériaux d'excavation (terre, roc, béton, asphalte) et des résidus verts, la récupération du biogaz et du lixiviat et le compostage des feuilles. En 2009, le site a reçu 845 121 tonnes de matières, dont 5 943 tonnes de déchets secs, 459 667 tonnes de sols, 178 606 tonnes de roc-béton et asphalte, 5 609 tonnes de résidus de planage et 16 691 tonnes de résidus verts, dont les feuilles.

LE RECOUVREMENT PROGRESSE

Le recouvrement final et la réhabilitation des zones d'enfouissement des déchets du CESM en parc urbain suivent leur cours : 7,4 hectares supplémentaires ont été aménagés grâce à la mise en place de 159 000 m³ de matériaux (roc-béton, sable et terre). Cette zone s'ajoute aux 25,3 hectares complétés, pour un total de 32,7 hectares sur 72, à savoir 45 % de la superficie à recouvrir. Notons aussi que les surfaces des parois de l'ancienne carrière (au nord du site) ont été sécurisées grâce à des opérations de dynamitage ayant permis d'en détacher les pierres instables. Ces pierres (5 000 tonnes au total) seront utilisées pour aménager des fossés et des sentiers.

AVANT – Mai 2005



APRÈS – Août 2009





Assurer l'inspection des aliments

Au cours de 2009, la Division de l'inspection des aliments a notamment complété l'ensemble des actions prévues au Plan d'uniformisation des activités d'inspection de la Ville à celles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

LA SUITE DE L'HARMONISATION AVEC LE MAPAQ

Parmi les activités d'harmonisation mises en œuvre figurent l'uniformisation de l'échelle de classification des risques inférieurs : les établissements appartenant à des catégories de charges de risque « faible », « faible-moyenne » et « moyenne » sont maintenant inspectés selon une fréquence identique à celle suivie par le MAPAQ dans le reste de la province.

La Division a aussi finalisé son plan de travail visant la mise en œuvre du *Programme de gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments*, dont la formation du personnel inspecteur et le développement d'outils informatiques de suivi. Elle peut ainsi produire des rapports identifiant les interventions déjà effectuées auprès des établissements concernés, dans le respect de la stratégie du *Programme* – laquelle concentre les efforts d'inspection sur les établissements présentant un plus grand risque pour la santé et vise leur responsabilisation soutenue par des interventions adaptées, progressives et rigoureuses. Le *Programme* permet également d'adapter les interventions d'inspection au niveau du contrôle qu'exercent les exploitants sur leurs activités de préparation et de service d'aliments et à leur degré de responsabilisation.

Par ailleurs, des travaux et des rencontres ont été menés avec le MAPAQ dans le but d'élaborer d'ici 2010 une programmation commune d'analyse des prélèvements effectués dans le cadre des programmes de vérification de l'innocuité et de la qualité des aliments ou lors d'investigations de plaintes et de toxi-infections alimentaires.

LES ACTIVITÉS D'INSPECTION RÉALISÉES

Tous les engagements reliés aux activités d'inspection – elles-mêmes autofinancées par les 3,68 M\$ versés à cette fin par le MAPAQ – ont été tenus, avec 14 825 inspections réalisées dans les quelque 12 000 établissements de transformation, distribution, entreposage, restauration et vente au détail d'aliments situés sur le territoire de l'île de Montréal, sans oublier les installations alimentaires temporaires offertes lors de quelque 60 événements publics. Notons aussi une nouvelle augmentation de la durée moyenne d'une inspection – augmentation amorcée depuis 2006, conformément à l'application de la méthodologie d'inspection base risque et à l'implantation du *Programme de gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments*.



VERS UNE GESTION INFORMATISÉE

En collaboration avec la Direction des systèmes d'information, et afin de sécuriser les données actuellement gérées sur Dataflex (un système datant de 1992) et d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens et aux quelque 12 000 exploitants d'établissements alimentaires, la Division a poursuivi les travaux visant à la doter d'un système informatisé de gestion des activités d'inspection. De plus, les inspecteurs seront munis d'ordinateurs portables, ce qui permettra d'harmoniser les processus d'inspection et d'améliorer l'efficacité.

MAINTENIR L'EXPERTISE

À la suite de départs à la retraite, la Division a procédé à l'embauche et à la formation de deux inspecteurs auxiliaires et à la nomination par concours d'un superviseur. Elle a également tenu un concours pour le comblement d'un poste d'officier de liaison. Considérant les nombreux départs à la retraite survenus ou à venir, le personnel en poste devra poursuivre les efforts consentis afin d'assurer le maintien de l'expertise essentielle au bon déroulement des activités.

En 2009, chaque membre du personnel d'inspection a reçu en moyenne 38 heures de perfectionnement portant notamment sur le processus d'inspection base risque et sur le *Programme de gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments*. Le personnel d'inspection a aussi offert à quelque 600 étudiants ou manipulateurs d'aliments 29 sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques de manipulation des aliments ou d'information sur les activités de la Division, et continué de fournir le service d'examen pour l'accréditation des gestionnaires alimentaires et manipulateurs d'expérience.



À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- 22 467 analyses d'échantillons d'aliments.
- Demande d'accréditation ISO 17025:2005 placée auprès du Bureau de normalisation du Québec dans le cadre d'une entente avec le MAPAQ.
- Instauration de mesures en biosécurité pour la certification du laboratoire pour un niveau de confinement 2.

À LA DIVISION DE L'INSPECTION DES ALIMENTS

LES INFRACTIONS ET POURSUITES JUDICIAIRES

- 2 871 infractions à la réglementation.
- 1 247 avis d'infraction signifiant des correctifs à apporter sans délai.
- 278 poursuites judiciaires intentées devant la Cour municipale à l'endroit des contrevenants ayant refusé de se conformer à ces avis d'infraction.
- Amendes générées par les causes réglées : 291 050 \$.
- Pour une période d'au plus cinq jours, cessation de l'exploitation de 17 établissements qui représentaient un risque imminent pour la santé des consommateurs.

LES PLAINTES ET SIGNALEMENTS DE TOXI-INFECTIIONS ALIMENTAIRES

- 1 659 plaintes traitées.
- Délai moyen entre la réception de la plainte et l'inspection à l'établissement impliqué : 37 heures.
- Suivi des plaintes enclenché dans le délai prévu dans plus de 96 % des cas (à savoir, moins de 24 heures pour les plaintes ayant un lien direct avec la santé, moins de 48 heures pour celles se rapportant à l'hygiène ou à la salubrité et moins de 96 heures pour celles se rapportant à la loyauté des ventes (ex. : non-respect du prix du lait, fausse déclaration quant au poids d'un aliment, etc.).
- Pour 76 % des plaintes, respect de l'objectif d'un maximum de 10 jours ouvrables de délai pour le retour d'information au plaignant. La plupart des cas qui ont dépassé le délai s'explique par l'attente de certains résultats d'analyses ou enquêtes devant être menées par des intervenants extérieurs.
- Enquêtes dans 166 déclarations de toxi-infections alimentaires ou d'allergies impliquant 671 personnes.

LES RAPPELS D'ALIMENTS* ET ENQUÊTES ASSOCIÉES

- 121 dossiers de rappels traités.
- 293 inspections et nombreux appels téléphoniques réalisés afin de s'assurer auprès des exploitants

que les aliments en question ont bien été retirés des points de vente.

- Enquêtes menées dans quelque 65 dossiers à la demande du MAPAQ ou de l'ACIA, et ayant nécessité 276 inspections.

* Lorsqu'un aliment représente un risque pour la santé à cause d'un contaminant ou d'un produit allergène non déclaré, il relève de la responsabilité de l'exploitant de retirer ce produit du marché ou de procéder à un rappel. Le MAPAQ ou l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) initient les rappels d'aliments, la Division ayant ensuite pour responsabilité de vérifier l'efficacité de la procédure de rappel.

LES PROGRAMMES DE PRÉLÈVEMENTS

- 5 264 échantillons prélevés sur des aliments par les inspecteurs puis transmis à la Division de l'expertise technique.



LA CONFORMITÉ DE L'ÉTIQUETAGE

- 74 inspections de vérification de la conformité en matière d'étiquetage des produits emballés par les détaillants ou des déclarations mentionnées dans les menus, affiches ou autres documents mis à la disposition du public réalisées dans des établissements de vente au détail et de restauration ou chez les grossistes (atteinte de l'objectif fixé à cet égard pour 2009).

L'administration

Le budget de fonctionnement de la Direction a atteint en 2009 près de 88 M\$, dont une partie significative (78 %) est liée à la gestion des matières résiduelles de l'agglomération.

DES RESSOURCES HUMAINES EN ÉVOLUTION

En 2009, l'effectif de la Direction s'élevait à 284,3 années-personnes, à savoir 22 cadres, 2 contremaîtres syndiqués, 60,9 professionnels généraux et scientifiques, 157,9 cols blancs et 41,5 cols bleus.

LES DÉPARTS ET EMBAUCHES. Treize **départs à la retraite** ont été enregistrés au sein de la Direction : un chauffeur, un mécanicien, un préposé aux analyses de laboratoire, trois chimistes, deux inspecteurs-aliments, un agent technique-environnement, deux techniciens-environnement, un aide technique de laboratoire et un chef de section. Pour ce qui est de la **dotation**, des concours ont été tenus en vue de combler 27 postes permanents; 61 % des personnes ainsi embauchées sont issues des groupes visés par le Programme d'accès à l'égalité à l'emploi. Un travail de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre a également été réalisé.

LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL La Direction a poursuivi les efforts déployés dans la mise en œuvre et l'application de son **plan d'action en santé et sécurité au travail** en offrant des activités de formation à ses employés et en travaillant à un projet de plan quinquennal pour l'implantation par unité d'un système de gestion de santé et sécurité au travail.

POUR UNE GESTION RIGOREUSE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

LE BUDGET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS prévu de 7,5 M\$ a été réparti en quatre grands projets : 160 000 \$ pour la protection et la réfection de bâtiments, 241 200 \$ pour le renouvellement de véhicules, 460 800 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques et électroniques et 6,6 M\$ pour la construction et la réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles.

La Division de l'administration a également collaboré à la préparation financière de 62 sommaires décisionnels destinés aux instances supérieures, élaboré et mis en place avec l'équipe concernée une procédure interne sur la gestion des encaissements dans les écocentres, répondu par le développement d'outils financiers (chiffriers, etc.) aux besoins spécifiques et grandissants des opérations de gestion des matières résiduelles, et préparé les prévisions 2010 des budgets de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations.





Pour en savoir plus

UN NUMÉRO UNIQUE ET SIMPLE À RETENIR : LE 311

POUR PORTER PLAINTE EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ DE L'EAU, DE L'AIR OU DES ALIMENTS

Toute personne ayant été témoin d'infractions, d'actes ou de pratiques contrevenant aux règlements sur la qualité de l'air et de l'eau en vigueur sur le territoire montréalais, peut porter plainte en communiquant par téléphone avec la Division du contrôle des rejets industriels, au 514 280-4330.

Toute personne indisposée à la suite de l'ingestion d'aliments ou ayant été témoin de pratiques ou de conditions insalubres dans un établissement de restauration ou de vente d'aliments au détail est invitée à communiquer avec la Division de l'inspection des aliments en téléphonant au 514 280-4300.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À MONTRÉAL, CONSULTEZ LES PAGES INTERNET SUIVANTES

Coordonnées des écoquartiers
Gestion écologique des espaces verts
Horaires des collectes
Informations générales sur les écocentres
Inspection des aliments
Liste des terrains contaminés
Montréal sans pesticides
Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014
Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise
Qualité de l'air
Qualité du milieu aquatique
Répertoire des adresses du réemploi
Règlements et permis
Site général de la Direction

ville.montreal.qc.ca/ecoquartiers
ville.montreal.qc.ca/jardinernaturellement
ville.montreal.qc.ca/info-collectes
ville.montreal.qc.ca/ecocentres
ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments
ville.montreal.qc.ca/terrainscontamines
ville.montreal.qc.ca/pesticides

ville.montreal.qc.ca/pgdgmr

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

ville.montreal.qc.ca/rsqa
ville.montreal.qc.ca/rsma
ville.montreal.qc.ca/reemploi
ville.montreal.qc.ca/reglementseauxusees
ville.montreal.qc.ca/environnement



Production

Direction de l'environnement et du développement durable, Service du développement et des opérations

Coordination

Service des communications et des relations avec les citoyens

Harmonisation des bilans

Annick Poussart

Montage graphique

Rachel Mallet

Impression

Centre d'impression numérique et de communications visuelles
Ville de Montréal

Photographies

p. 22 : Éco-quartier Saint-Michel
Autres photos : Ville de Montréal

Dépôt légal

3^e trimestre 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Bibliothèque et Archives Canada, 2010
ISSN : 1923-7596 (imprimé)
ISSN : 1923-760X (en ligne)



